

Département  
Haute Loire

**E X T R A I T**  
**du Registre des Délibérations du Bureau**  
**de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon**

Séance du 09 janvier 2025

Date d'envoi de la convocation : 02 janvier 2025	<u>Conseillers en exercice</u> : 13
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 8 <u>Pouvoirs</u> : 0 <u>Excusés</u> : 2
Délibération n°: 202501-02	

**Objet : Adhésion au service retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire**

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 2 octobre 2024 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 9 janvier 2025 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe  
 Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe  
 Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean  
 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIERE Jean-Louis  
 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : LOMBARDY Sandra  
 Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles  
 Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André  
 Communauté de communes Haut Pays du Velay : SOUVIGNET Bernard

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier  
 Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis  
 lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIERE

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre De gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre De Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre De Gestion demande une participation financière, dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
<b>Immatriculation de l'employeur</b>	<b>10 €</b>
<b>Demande de régularisation de services</b>	<b>70 €</b>
<b>Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC</b>	<b>70 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ...)</b>	<b>70 €</b>
<b>Entretien retraite et simulation de pension (APR)</b>	<b>70 €</b>
<b>Simulation retraite à la demande de l'employeur</b>	<b>70 €</b>
<b>Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)</b>	<b>50 €</b>
<b>Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies</b>	<b>40 €</b>

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres De Gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.452-41 permettant aux Centres De Gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,
- Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 décembre 2024,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre De Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire, ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Fait le 09 janvier 2025, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance



Jean-Louis PALHIERE

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat